

Index égalité femmes-hommes 2025 : L'UES Mutuelle Générale obtient la note de 86/100

Publié le 17/02/25

Depuis 2018, les entreprises de plus de 50 salariés sont appelées à communiquer publiquement chaque année sur la note obtenue à l'index de l'égalité femmes-hommes, dans le cadre de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel.

L'Index de l'égalité professionnelle permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir.

En 2025, l'UES Mutuelle Générale a obtenu une note globale de 86 sur 100 à l'index égalité femmes-hommes.

Elle a atteint la note maximale sur 3 des 5 indicateurs :

- Moyenne de rémunération annuelle : 31/40
- Taux d'augmentations individuelles : 20/20
- Taux de promotions : 15/15
- Augmentation au retour de congé maternité : 15/15
- Répartition H/F sur les 10 salaires les plus élevés : 5/10

La Mutuelle Générale et MG Services sont engagées depuis de nombreuses années dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment grâce à un accord d'entreprise qui s'attache à favoriser l'accès à l'emploi, le congé parentalité et la conciliation entre vie personnelle et professionnelle.